

Miction sur la voie publique

Par **MarcoM**, le **05/12/2021** à **16:55**

Nous sommes en permanence confrontés à la miction sur la voie publique dans notre rue en plein centre de Nice à 50 m de l'avenue Jean Médecin et au trafic en tout genre nuit et jour et ceci sous le nez de la Police Municipale sans aucune intervention de qui que ce soit malgré nos supplications auprès du maire de la ville de Nice , Nous supportons de plus en plus mal cet oubli volontaire depuis des décennies, malheureusement le maire de Nice est dans le déni le plus total

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/12/2021** à **07:58**

BONJOUR

Qu'attendez-vous exactement de nous ?!

Par **lauradroit06**, le **25/12/2021** à **15:41**

Bonjour,

En vertu de l'article R632-1 du Code pénal, il est interdit d'uriner sur la voie publique, sinon il y aura contravention de 2ème classe.